



REGLES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

LICENCIATION

Règlement Administratif Fédéral Chapitre 6 Article II. 606.1

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention «certificat médical présenté» figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention «sans pratique sportive» ne figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606. 2 – Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format PDF (imprimée ou en format informatique),
- Attestation de licence collective au format PDF (imprimée ou en format informatique),
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>,
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>,
- Accès à l'application «FFTT» pour Smartphones (Androïd et IOS).

Règlement administratif départemental, applicable à toutes les épreuves départementales

Même procédure que le règlement administratif Fédéral.

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1ère phase au cours de la 2ème phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Le texte ci-après ne précise que les dispositions spécifiques au Critérium Fédéral à l'échelon départemental.

Par suite de la division du département en 2 districts Nord et Sud voici l'organisation du Championnat :

- La D1 demeure départementale.
- Les D2 et D3 comprennent des groupes NORD et SUD.
- La D4 comprend des groupes NORD, SUD et CENTRE selon le nombre de participants.

Cependant, afin de préserver la qualité du Championnat, il a été décidé qu'en cas de groupe incomplet dans un district, certains clubs "frontaliers" évolueraient dans l'un ou l'autre district afin de compléter au mieux les effectifs.

En cas de non confirmation de l'engagement ou **non-paiement** (des **engagements ou des pénalités**), le ou les joueurs de l'association peuvent être retirés de la compétition avec les conséquences qui en découlent.

Le règlement disciplinaire relatif aux cartons infligés aux joueurs et joueuses est applicable pour ce championnat (règlements fédéraux, article 1)

Art. 1 – ORGANISATION

Pour toutes les catégories suffisamment représentées, la compétition se déroule par poules de 4 puis par tableau KO.

Les tableaux Elites sont mixtes.

Tableaux MESSIEURS	Tableaux DAMES
Tableaux ME (appelé tableaux « Elite messieurs ») : séniors et vétérans	Tableaux DE (appelé tableau « Elite dames ») : séniors et vétérans
Tableaux M18 : joueurs de moins de 18 ans	Tableaux D18 : joueuses de moins de 18 ans
Tableaux M15 : joueurs de moins de 15 ans	Tableaux D15 : joueuses de moins de 15 ans
Tableaux M13 : joueurs de moins de 13 ans	Tableaux D13 : joueuses de moins de 13 ans
Tableaux M11 : joueurs de moins de 11 ans	Tableaux D11 : joueuses de moins de 11 ans
Tableaux M9 : joueurs de moins de 9 ans	

Groupes selon les catégories pour tous les tableaux :

- D1 - 1 groupe de 16 Départemental.
- D2 - 2 groupes de 16 (NORD & SUD).
- D3 - 4 groupes de 16 (NORD, & SUD).
- D4 - n groupes de 16 (NORD, SUD et CENTRE) en fonction des engagés

Art. 2 – DEROULEMENT

Dans toutes les catégories, les poules et les tableaux se déroulent au meilleur des 5 manches.

Groupe de 16 - 4 poules de 4

Tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule. A l'issue des poules, il est attribué, **par tirage au sort orienté**, une lettre à chaque poule : A, B, C, D.

- poule 1 → lettre A
- poule 2 → lettre B
- poules 3 & 4 → lettres C & D tirées au sort.

Il est ensuite établi un tableau dans lequel les **16** joueurs sont repris et jouent jusqu'à obtenir un classement de 1 à 16 (voir modèle du tableau ci-joint).

Art. 3 – MONTEES

Messieurs :

► **Pour les Seniors Messieurs** Pour les catégories, E, M18, M15, M13 et M11 :

- D1 : Le nombre de montées est défini par la commission sportive régionale.

La 1^{ère} féminine au classement accède au niveau régional.

Tableaux Elite

- D2 : 2 montées en division supérieure par groupe.

- D3 : 2 montées en division supérieure par groupe

- D4 : 2 montées en division supérieure par groupe

► Pour les catégories M18, M15, M13 et M11 :

D1 : Le nombre de montées est défini par la commission sportive régionale

Autres divisions : 2 montées en division supérieure par groupe

► Pour la catégorie M9 :

D1 les 2 premiers monteront dans la D1 M11

Autres divisions : 2 montées en division supérieure par groupe

Dames :

► ~~Pour les Seniors Dames, -18, -15, -13 et – 11ans-~~

D1 : Les montées sont fusionnées avec le département 94. Le nombre de montées est défini par la commission sportive régionale.

Art. 4 – DESCENTES

Le nombre de descentes pour toutes les catégories et toutes les divisions sera fonction des montées des divisions inférieures.

Art. 5 – DISPOSITIONS DIVERSES

5.1 Constitution des groupes

5.1.1 Etablissement des groupes pour le 1^{er} tour pour toutes les divisions

Au 1^{er} tour du critérium fédéral, les participants sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente.

La constitution des groupes s'effectue en début de saison selon les principes suivants :

- a) Des joueurs ayant évolué dans les divisions supérieures et non retenus à ces échelons, en tenant compte des articles sur les forfaits.
- b) Des montants des divisions inférieures.
- c) Des joueurs pris dans l'ordre du classement final aux points du Critérium Fédéral de la saison précédente. Si plusieurs participants sont ex aequo et ne peuvent être classés séparément, l'avantage est donné au plus jeune.
- d) Les joueurs nouvellement inscrits seront placés selon les places disponibles dans les poules (voir tableau d'incorporation pour les joueurs classés).

5.1.2 Pour les autres tours du Critérium Fédéral

Les joueurs (ses) sont placés selon les résultats du tour précédent (places) les joueurs qui descendent d'une division prenant les premiers numéros et ceux qui montent d'une division les derniers. Si plusieurs participants sont ex aequo et ne peuvent être classés séparément, tenir compte du total des points obtenus lors des tours précédents ; en cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au plus jeune.

5.2 Ordre des participants dans une poule.

Des participants d'une même association ou de même parenté, pourront être qualifiés dans une même poule. Ils seront placés de façon à se rencontrer au premier tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont 3 dans la poule.

5.3 Modalités de classement dans les poules

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- b) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- c) Lorsque plusieurs participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le quotient des victoires par les défaites, puis, si nécessaire, des manches gagnées par les manches perdues et des points gagnés par les points perdus.

Art. 6 – FORFAITS

- a) Tout participant, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence l'organisateur de cette division, pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement.

Toute absence excusée au 4^e tour, doit être faite **par écrit et un justificatif obligatoire doit être fourni** pour ne pas être considérée comme un forfait général. Si un joueur s'excuse mais ne peut pas fournir un justificatif, au 1^{er} tour de la saison suivante il est rétrogradé d'une division par rapport à la division où il était prévu en fonction de ses points classements.

Pour tout joueur absent lors d'un tour du critérium fédéral départemental, n'ayant pas prévenu par écrit le responsable fédéral de son forfait, le club du joueur se voit infliger une pénalité financière dont le montant est fixé par le comité directeur du département. Ainsi le joueur est déclaré forfait non excusé.

Lors du second forfait excusé ou non, le joueur est déclaré forfait général.

- b) Pour le tour considéré, il marque 0 point et descend dans la division immédiatement inférieure si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours **Tout joueur exclu du critérium fédéral ne peut prétendre à une qualification aux points dans les différentes compétitions : Championnat de France Individuels, Championnat d'Ile de France Individuels.**
- c) Toutefois, il appartient à la commission sportive départementale de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquête, sur les cas particuliers, de façon à ne pas léser, par une application trop stricte du règlement, un concurrent dont la bonne foi est reconnue.
- d) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut, sauf dérogation des paragraphes b, participer au 1^{er} tour de la saison suivante que 2 divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et au plus en dernière division départementale.

Dans le cas de places vacantes dues à des forfaits dans une division quelconque, sont pris alternativement comme remplaçants, le meilleur descendant puis le meilleur restant de la division inférieure et ainsi de suite. Lorsque, dans

la division inférieure, il y a plusieurs groupes, donc impossibilité d'un classement des joueurs, le meilleur restant est, à égalité de place, celui qui a le meilleur total de points et, en cas d'égalité, le plus jeune.

Art. 7 – ABANDON – RETARD – MUTATION – SELECTION – CHANGEMENT DE CATEGORIE – REPECHAGE...

7.1 Abandon dans toutes les divisions et dans toutes les catégories

En poule : Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié, ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré et descend dans la division immédiatement inférieure. Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé sauf s'il abandonne au cours de sa dernière partie de poule.

En tableau :

a) Tout joueur, ne disputant pas sa 1^{re} partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré et descend dans la division immédiatement inférieure.

b) Tout joueur, ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final ou le tableau de classement pour lequel il était qualifié (autre que la 1^{re} partie) ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu 3/0 et classé dernier de ceux battus au même tour que lui; il marque 0 point pour le tour considéré.

c) Tout joueur qui quitte le lieu de la compétition sans prévenir le juge arbitre alors qu'il lui reste une partie à disputer ou à arbitrer marque 0 point pour le tour considéré et descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

7.2 Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa 1^{ère} partie en poule, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point et il peut disputer les parties lui restant à jouer. A l'appel de sa dernière partie en poule il n'est toujours pas présent, il est déclaré forfait et ne peut pas disputer les parties de tableau.

7.3 Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il a obtenue dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

7.4 Sélection d'un joueur – Maternité

Sélection : Tout joueur qui ne pourrait participer à un tour du Critérium Fédéral par suite d'une sélection par la Fédération sera maintenu dans l'échelon pour lequel il était qualifié. De plus, il marquera, pour le tour non disputé, la moyenne des points qu'il aura obtenus dans les autres tours de la saison.

Maternité : Toute joueuse après sa grossesse et son congé de maternité (certificat médical attestant de l'impossibilité de participer aux compétitions), sera réintégrée dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

7.5 Changement de catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge en début de saison est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du Critérium Fédéral de la saison précédente (quelle que soit sa place obtenue au dernier tour de l'année précédente).

7.6 Repêchage

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

7.7 Arbitrage

En l'absence d'arbitres officiels les joueurs arbitrent à la demande du juge arbitre.

7.8 Litiges

Tout litige né de l'application du présent règlement est du ressort de la commission sportive départementale.

7.9 Qualification pour les Championnats de Seine et Marne individuels

Le critérium fédéral départemental qualifie un certain nombre de joueurs et joueuses de nationalité française pour le championnat de Seine et Marne individuel.

Art. 8 – MATERIEL

Les rencontres doivent se dérouler exclusivement avec des balles plastique compétition.

Art. 9 – TARIFS DES PENALITES FINANCIERES

Forfait excusé jusque la veille de la compétition :	0 €
Forfait excusé avec justificatif à partir du jour de la compétition et jusqu'au mardi :	0 €
Forfait excusé sans justificatif à partir du jour de la compétition et jusqu'au mardi :	5 €
1 ^{er} Forfait non excusé :	10 €
Forfait général	
Tableaux ME ou DE :	20 €
Autres tableaux (-18, -15, -13, -11, -9) :	10 €